

DES EMPLOIS POUR LES MIRAMASSÉENS

En 2010, la municipalité a signé avec la Maison de l'emploi Ouest Provence une charte d'engagement pour l'insertion et l'emploi. Le bilan établit l'introduction de la clause sur tous les marchés du programme de rénovation urbaine de la Maille 2 et s'est étendu sur les marchés de la ville dont six sont concernés aujourd'hui. Son application s'est traduite par deux cent douze emplois.

Si les clauses d'insertion sont obligatoires dans le cadre du programme de rénovation urbaine (PRU) avec l'embauche de 5 % du personnel résidant dans le quartier ou la ville où ont lieu les travaux, Miramas a émis la volonté de porter à 8 % l'obligation d'insertion dans ce programme et d'étendre les clauses sociales aux marchés de la ville. Aussi, les Miramasséens de plus de 50 ans, de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, les femmes, les chômeurs de longue durée et les personnes en situation de handicap sont sollicités par la Maison de l'emploi (MDE) pour travailler sur les chantiers. Cet engagement partenarial entre la MDE, Pôle emploi, le Plie, la Mission locale et la ville a déjà permis à deux cent douze personnes de travailler.

« Les entreprises jouent le jeu, confie Laurence Visseyrias-Blanc, chargée de mission pour les clauses d'insertion. Ce dispositif a fait ses preuves. » En effet, les chantiers terminés, 76 % ont retrouvé un emploi dès la sortie du dispositif, des CDI et des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation ont été signés. Certains sont rappelés par les entreprises pour des missions. « La plupart concernent le bâtiment, mais la mairie de Miramas a

souhaité étendre le processus à la sécurisation autour des écoles, par l'intermédiaire d'Isis », ajoute la chargée de mission. Ainsi, les Miramasséens ont pu travailler à la réhabilitation de bâtiments scolaires et administratifs, à l'aménagement des plateaux sportifs et aux parkings du Monteau et des Molères 2, à la réhabilitation de l'église Saint-Louis et donc à la sécurisation. « La MDE et nos partenaires avons constitué un vivier de candidatures que nous proposons aux entreprises. Nous proposons aussi l'optimisation de leur parcours professionnel jusqu'à 1 800 heures » complète Laurence Visseyrias-Blanc. En espérant ensuite pour eux des emplois longue durée.

Maison de l'emploi: 04 90 58 46 59.

LES CHIFFRES DE LA CLAUSE DEPUIS 2010

- 1 528 heures pour Isis.
- 2 458 heures pour la ville de Miramas.
- 12 420 heures pour les bailleurs sociaux.
- Un objectif de 5 000 heures pour la Région (les travaux du lycée Les Alpilles sont en cours).
- 212 personnes concernées par le dispositif.

La mairie de Miramas a encouragé les bailleurs à entreprendre la même démarche. Les chiffres ci-dessus démontrent leur volonté. La Région, elle aussi, avec la modernisation du lycée professionnel Les Alpilles, s'est engagée à respecter la clause d'insertion.

Les entreprises qui intègrent les clauses sociales peuvent bénéficier de l'accompagnement de deux chargées de mission. Elles leur fourniront toutes les informations et conseils pour répondre aux demandes du marché.